Les formations paramédicales du CHUM sont cofinancées par le Fonds Social Européen

COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMEDICALES
CHU de Martinique
CS90632 - 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX
Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.)

Liste des pièces à fournir

Pour l'inscription administrative à l'entrée en formation en Soins Infirmiers

☐ La fiche de renseignement dûment complétée

☐ **1** photo d'identité récente au format passeport **à coller** sur la fiche de renseignement. **⚠ : ne pas agrafer**

☐ L'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale en cours de validité

☐ **1** rame de papier 29.7 cm x 21 cm de **90g, ⚠ : pas de rame de 80g**

☐ **1** RIB (relevé d'identité bancaire) au nom et prénom de l'étudiant(e), avec les éléments suivants : Code banque, clé RIB, code IBAN, Code BIC et domiciliation bancaire
⚠ : les RIB aux nom et prénom des parents ne sont pas acceptés

☐ **1** photocopie d'un justificatif d'identité, recto et verso lisibles sur une même page

☐ **1** photocopie du justificatif de domicile, si vous êtes hébergé(e) fournir une attestation d'hébergement* + la copie de la pièce d'identité du tiers.

☐ L'attestation de CVEC : https://cvec.etudiant.gouv.fr/

☐ L'attestation d'inscription administrative au grade licence L1 : https://www.univ-antilles.fr/iaprimo

☐ **1** Photocopie du diplôme du bac, éventuellement d'un titre admis en dispense lisible pour tous les candidats.

☐ **1** copie du relevé de notes ou du diplôme du bac pour les bacheliers de juillet 2026.
⚠ : la copie du diplôme du bac est obligatoire

☐ **1** attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle année 2026-2027

☐ **1** certificat établi par un médecin agréé* attestant que l'étudiant(e) :
- ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- est à jour de sa vaccination

Vaccins obligatoires :
- HEPATITE B : au vu des délais pour obtenir une couverture vaccinale, il vous est recommandé, si vous n'êtes pas vacciné(e), d'entreprendre les démarches dès votre inscription.
- DTP, Coqueluche

* https://www.martinique.ars.sante.fr/liste-des-medecins-generalistes-et-specialistes-agrees

☐ **1** justificatif de la MMPH si vous êtes en situation de handicap

☐ **1** attestation de prise en charge financière de la formation de l'employeur ou de l'organisme de financement. Ne sont concernés que les candidats FPC issus de la formation professionnelle continue.

☐ **1** chemise **cartonnée** à élastique personnalisée avec nom et prénom sur la partie blanche, dans laquelle sera mis toutes les pièces demandées ci-dessus.

Veuillez respecter l'ordre de rangement des pièces

La remise des pièces se fera du 13 juillet 2026 au 17 juillet 2026 de 7h30 à 12h00
Au secrétariat de l'IFSI Bât 25 du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique - porte 107
géolocalisation : https://maps.google.com/?q=14.633501,-61.039036

Tout dossier incomplet sera refusé